

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : Monsieur Hervé Parent, Proviseur-Adjoint

Le quorum étant atteint avec 20 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 18h05.

Validation du PV du 04/11 : adopté à l'unanimité

Remarque de M. Jourdan sur le manque de précisions concernant les délibérations prises en fin de séance lors de ce CA. Les élèves ont en effet éprouvé quelques difficultés à rédiger le compte-rendu de cette première séance de l'année.

Autre remarque de M. Jourdan : privilégier les documents en .pdf aux documents scannés.

Ordre du jour

Suppression du point « DBM pour information »

Pas de question diverse, si ce n'est que M. Casaubon, excusé ce soir, a souhaité que l'on fasse un bilan de la visite du CHSCT qui s'est tenue aujourd'hui.

I – Organisation de l'Action éducatrice

1. Bilan UNSS du lycée

35 élèves présents lors de l'AG qui s'est tenue dernièrement.

Bilan de l'année écoulée et projets pour 2019/2020, compte financier ont été présentés lors de cette AG.

2. Projet d'appariement scolaire avec la Russie (Kostroma, vers Moscou)

Mme Artonkina propose un appariement entre le lycée n°15 de Kostroma et le lycée Nodier, afin de mettre en place des échanges qui seront organisés par le comité de jumelage de la ville de Dole.

Nos élèves accueilleraient les correspondants russes du 04 au 14 avril 2020, et se rendraient en Russie du 09 au 19 octobre 2020.

15 élèves pourraient être concernés, une sélection pourra être faite selon le nombre exact d'élèves russes engagés.

La convention proposée organise le cadre général de l'appariement ; le comité de jumelage de la Ville de Dole prendrait l'entière charge de l'organisation de la mobilité de nos élèves en Russie.

Une éventuelle participation financière du lycée pourra être envisagée comme pour l'échange avec Carlow.

Validation du projet à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

3. Voyage scolaire à Florence (du 02 au 06/12/2019)

17 élèves partants sur les 20 bénéficiant de l'option Histoire des arts. Les 3 non-partants n'ont pas évoqué de problème financier justifiant leur non-participation.

3 professeurs accompagnateurs.

Coût pour les familles : 370 € au lieu des 455 € initialement prévus. La baisse des coûts est motivée par des meilleurs tarifs pour le transport en train que ceux espérés en juin et par l'accompagnement proposé par le lycée français de Florence qui a négocié le prix des repas pour 10 € dans un restaurant en ville au lieu des 20 € budgétés.

Budget modifié adopté à l'unanimité.

4. Bilan annuel relations internationales

Appariements avec un lycée espagnol, avec un lycée autrichien, et depuis cette année avec le lycée français de Madrid et avec le lycée français de Florence.

Le lycée Nodier est également partenaire de 2 établissements irlandais à Carlow, dans le cadre du jumelage entre cette ville proche de Dublin et Dole. Dernièrement, 13 élèves irlandais ont été accueillis dans des familles et au lycée, et nos élèves se rendront en Irlande en février.

Partenariats également avec le Rotary pour des échanges qui permettent à deux élèves d'être cette année, l'un aux Etats-Unis, l'autre en Corée. En échange, nous accueillons un élève brésilien et une élève mexicaine pour cette année scolaire.

Nous accueillons également cette année 2 élèves serbes dans le cadre du programme « Un an en France » avec l'institut français de Belgrade.

Ajoutons que nos BTS bénéficient de stages à l'étranger (5 étudiants en mai-juin 2019) dans le cadre d'Erasmus +.

Nous accueillons également depuis 2 ans une assistante d'espagnol qui travaille dans les classes en soutien de nos professeures d'espagnol : Mme Alba Sandoval cette année.

5. Protocole de remplacement de courte durée

Mise à jour du protocole pour cette année scolaire 2019/2020.

Protocole validé à l'unanimité.

II – Fonctionnement matériel et financier

1. Budget pour l'année 2020

Ligne directrice rappelée par M. le Proviseur : dégager le maximum de crédits pour les actions pédagogiques.

M. Grosjean présente le budget de l'exercice 2020 à partir des documents préparatoires qui avaient été envoyés au membres du conseil d'administration.

Le budget est un outil, un cadre juridique et financier, qui permet de prévoir les recettes et les dépenses de l'exercice à venir

Il se divise en deux sections : section de fonctionnement / section d'investissement

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

En section de fonctionnement, on trouve :

3 services généraux : activités pédagogiques (AP), vie de l'élève (VE), administration et logistique (ALO) et 2 services annexes : restauration-hébergement (SRH), bourses nationales (SBN)

3 grands types de ressources : subventions des collectivités territoriales (Etat, Région) dont la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Région et dont l'emploi est « libre » (il est plutôt conseillé de suivre les recommandations de la collectivité et les modalités de son calcul) + les ressources tirées de la perception des droits sur les familles d'élèves hébergés au restaurant scolaire ou à l'internat + le produit des activités diverses de l'établissement (droits perçus au vu des tarifs votés, dons reçus pour l'organisation des activités facultatives, locations...)

La dotation de fonctionnement de la Région s'établit pour 263 711 €. Ne sont plus financées en 2020 les charges spécifiques (-5000 €) et les installations sportives (- 4235 €).

M. Grosjean présente tous les prévisions par services, en recettes et en dépenses, en faisant valoir les évolutions et en précisant au besoin la nature des produits ou des charges à venir.

M. le Proviseur rappelle l'importance du fonds social, avec des aides qui peuvent être attribuées indépendamment de l'éligibilité aux bourses nationales. Les familles en difficulté ne sollicitent pas suffisamment ces aides, malgré les rappels.

Prochaine réunion du fonds social le 28/11 à 10h30.

Service ALO : 359 448 € (dépenses) / 357 148 € (recettes). Le déficit n'aboutira pas à une perte financière, un décaissement. C'est une opération dite « d'ordre » pour mettre à jour la valeur du patrimoine du lycée par la technique des amortissements.

Service SRH : 367 376 €

M. le Proviseur encourage le paiement par carte bancaire pour les frais de pension et de demi-pension, afin de sécuriser l'opération et de faciliter la tâche de nos personnels. Opération accessible depuis l'espace Téléservices.

Mme Couturier demande s'il ne serait pas intéressant de pouvoir proposer aux commensaux de pouvoir payer par carte bleue. M. Grosjean répond que le règlement au moyen d'un terminal carte bancaire n'est pas proposé pour l'instant car ce moyen moderne de paiement est coûteux notamment vu le nombre peu important de personnes concernées. Toutefois, comme le paiement en espèces est une modalité de règlement de plus en plus restreinte (pour les créances administratives), il est possible que la solution du paiement par carte bleue soit proposée à l'avenir.

Service de bourses : 100 000 €

Total de la section de fonctionnement : 936 260 € / 933 960 € → résultat prévisionnel : déficit de 2 300 €, sans incidence sur la capacité d'autofinancement

La situation du fonds de roulement est regardée et M. Grosjean termine l'exposé par la présentation de l'Etat des emplois.

Budget voté à l'unanimité

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

2. DBM pour vote n°19

M. Grosjean informe les membres du CA du sinistre survenu durant les congés d'automne sur les chambres froides de la restauration scolaire : panne de courant, denrées perdues pour 4 961 €. L'installation est pourtant supervisée par un système d'enregistrement des températures et de report d'alarme par téléphonie qui a été entièrement rénové cette année. Le système a dysfonctionné et les personnes d'astreinte n'ont pas été alertées alors même que l'enregistreur de température a parfaitement noté ¼ d'heure par ¼ d'heure la remontée des températures. A ce jour, le dysfonctionnement n'est pas réglé : les frigos fonctionnent normalement mais pas le système d'alarme.

La Région ainsi que les entreprises concernées ont été alertées dès le retour des congés et maintes fois relancées depuis : les entreprises attendent d'être mises en cause officiellement pour agir et la collectivité régionale n'a pas réagi autrement que pour nous proposer de nous indemniser du préjudice (la franchise d'assurance est de 30 000 euros)

Le statu quo pose problème car l'installation d'alarme est toujours en défaut

M. Grosjean propose pour l'heure de constater une prévision de recette sur la Région BFC à hauteur du préjudice indemnisé (4 961 € : SRH 0INDEMNIS 7442 / ouverture des crédits sur la ligne SRH REPAS 0DENR). Le versement sera acquis en 2020.

Par ailleurs, il explique que la vague de froid subie risque d'aggraver la charge de chauffage en cette fin d'année. Les marges de manœuvre budgétaires sont réduites et il propose de prélever sur le fonds de roulement la somme de 5 000 euros à titre de provision, pour se garantir. Une seule ouverture de crédits de 5 000 € est organisée sur la ligne ALO VIAB 0CHUR.

DBM validée à l'unanimité

III – Questions diverses

Bilan de la visite du CHSCT départementale (ce jeudi 21/11)
(Commission Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail)

Un bilan écrit nous parviendra en mars 2020 avec des préconisations.

21 questionnaires récupérés sur les 120 personnels : faible taux de participation.

Les professeurs indiquent avoir manqué l'information concernant ce questionnaire malgré l'affichage en salle des professeurs et les communications sur Pronote.

Parallèlement, le CVL organise actuellement une enquête sur le climat scolaire à destination de toutes les classes et personnels de l'établissement.

Informations complémentaires

-M. le Proviseur informe le CA d'une intrusion récente dans l'établissement (grâce au prêt d'une carte par un de nos lycéens). L'individu a été interpellé par le Proviseur puis les policiers qui l'ont ensuite raccompagné à l'extérieur.

Après son départ, une élève a informé le Proviseur que cet individu l'a menacée avec un couteau à la médiathèque début octobre mais qu'elle n'avait pas osé en parler. L'élève et la famille ont porté plainte depuis.

Cet événement rappelle l'importance de la présentation et du contrôle de la carte lycéen à l'entrée dans l'établissement. Mme Mazzoleni, qui fait actuellement une suppléance à l'accueil,

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/11/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

fait part des difficultés pour l'agent pour filtrer les entrées des élèves et assurer dans le même temps les autres tâches qui lui incombent (livraisons, appels téléphoniques notamment). La loge est effectivement un lieu sensible pour lequel il conviendra de réfléchir à un nouvel aménagement.

- Conseil pédagogique lundi prochain avec les professeurs et les représentants élèves au sujet de la carte des formations du lycée à la rentrée prochaine.

-Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020 :
229 élèves en 1^{ère} (90% de taux de passage 2^{nde} – 1^{ère} → 6,5 classes)
252 élèves en Terminale (7 classes ?).

La séance est levée vers 20h15.

Président : M. PINTO, Proviseur



Secrétaire : Hervé Parent